

Notre couverture

Classe 1964 - 1965

Première rangée de gauche à droite en haut:

Béatrice SCHAUB - Solange LAUER - Marie Thérèse JACQUOT - Marie Claire KUNTZ - Gabrielle MENDE - Danielle MULLER - Rita HUTHER - Fernande WACK - Béatrice BUR - Dominique BOURESY - Marie Claire GRASMICK

Deuxième rangée de gauche à droite:

Simone BECKERICH - Yolande WEISSEND - Marie Louise FIERLING - Paulette BECKERICH - Liliane REIS - Marlène MEYER - Martine ZAHM - Bernadette KIRCHNER - Marie Jeanne GROSS - Ginette SCHAFF

Troisième rangée de gauche à droite:

Gilberte ROHR - Dolorès BOURESY - Marie Suzanne GUERICH - Geneviève FIERLING - Marie José WEISSEND - Jacqueline BLEUNVEN - Marie France THOMAS - Gabrielle THIRY - Danielle URBAN - Marie Thérèse KUHN

Quatrième rangée de gauche à droite:

Maire Paule BURGUND - Jacqueline MEYER - Liliane ROS - Rolande WEISSEND - Patrice RUBRECHT - Marilise MULLER - Francine HOLLENDER

Maitresse : Réjane SALIN

Le Mot du Maire

A travers ce premier « Grillon » de l'année 2020, qui est aussi le premier depuis les élections municipales du mois de mars, au nom de tous mes colistiers et de la municipalité, je voudrai vous remercier, tout d'abord pour la grande participation à ces élections (un taux de 75 %) et, bien sûr, pour la confiance que vous avez majoritairement accordée à notre liste.

Au cours de ce nouveau mandat, comme lors des précédents, la municipalité, avec le conseil municipal, mettra tout en œuvre afin de réaliser le programme sur lequel il s'est engagé.

Notre politique communale sera conduite afin de rester digne de votre confiance, dans l'intérêt communal et pour le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens.

--ooOoo--

Cette année 2020 est bien particulière. Ce virus « Covid19 » a impacté toute l'organisation de notre société. Le coronavirus a, par mesure de précaution, de sécurité et pour empêcher encore une plus grande propagation, provoqué un confinement général du pays, d'une partie de l'Europe et engendré des mesures contraignantes dans le monde entier.

Qui aurait pu penser que cela puisse arriver un jour, surtout atteindre une telle ampleur ?

Conséquence économique, drames sociaux, mais aussi détresses familiales par le décès prématuré d'êtres chers. Beaucoup de familles ont été touchées et tous nous connaissons des personnes qui sont décédées de la Covid19.

J'ai une profonde compassion pour ces familles et mes pensées vont à toutes ces personnes victimes qui nous ont quittées.

Aujourd'hui, même si le virus est encore très présent, les décès ont été contenus et cela grâce à toutes les mesures préconisées et obligatoires mises en œuvre à travers les directives des diverses autorités.

N'oublions pas que ce coronavirus peut frapper tout le monde, personne n'est invulnérable, soyons-en tous conscients.

Pour soi-même et pour autrui, respectons scrupuleusement les différentes directives, les gestes barrières et la distanciation physique. En cette période, cela est vital.

Pourtant, dans l'immédiat, la vie doit continuer, certes autrement, et nous devons aller de l'avant.

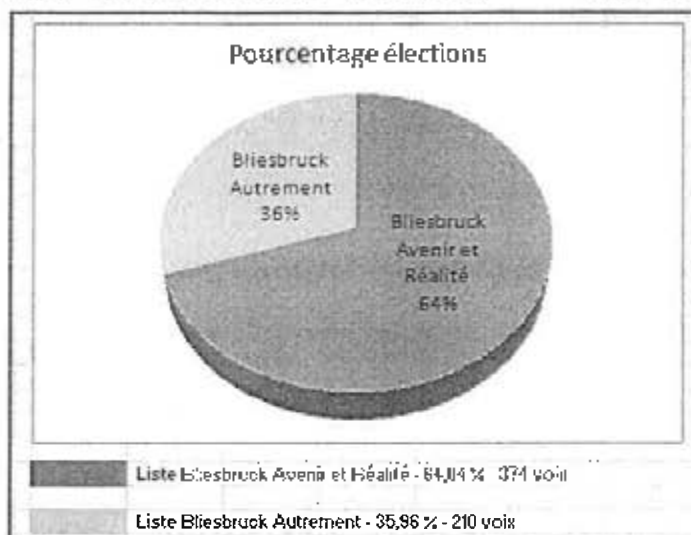
Ce qui souffre le plus de cette situation est la vie conviviale, les festivités, les animations, les rencontres familiales et toute la vie en société. L'organisation de manifestations, même modestes, est compliquée, difficile. D'ailleurs, pour l'instant, dans notre village, toutes les manifestations programmées ont été ajournées, voir annulées. Les circonstances, malheureusement, ne permettent pas trop la fête... Espérons que, pour la fin de l'année (en novembre et décembre), quelques festivités puissent tout de même avoir lieu.

Nous devons tous composer avec cette adversité, faire en sorte de nous en accommoder au mieux, de rester optimiste pour l'année 2021 où, soyons-en persuadés, cette pandémie sera en voie d'être endiguée.

Jean-Luc LUTZ

INFORMATION

COMMUNALE



Les candidats élus Liste « Bliesbruck Avenir et Réalité » - 13 Sièges



Jean Luc LUTZ



Marie-Rose BERTUCCI
née BUR



Jacques SCHOULLER



Catherine LANG
née HENSGEN



Jean-Claude
FIERLING



Maryse GRCIC
née SCHNEIDER



Olivier WEISSEND



Laure KREBS



Sébastien
VERLET



Sidonie HITZ
née STEINER



Christian LERSY



Stéphanie
LORRAIN



Stéphane
STERN-BOTZUNG

Les candidats élus Liste « Bliesbruck Autrement » - 2 Sièges



Olivier
FREYERMUTH



Rachel HENSGEN

ATTRIBUTION D'UN LOT DE BOIS DE CHAUFFAGE

Les personnes, qui désirent un lot de bois pour la période 2020 – 2021, sont priées de se faire inscrire en mairie de Bliesbruck, **avant le 15 novembre 2020**

Mise en peinture du pont sur la Blies



Depuis une semaine maintenant, l'entreprise Peinture Fiacre de Woelfling-lès-Sarreguemines s'active sur le pont qui enjambe la Blies. Les ouvriers ont tout d'abord poncé le plus gros de l'ancienne peinture bleue qui avait été faite en 2007 par une association du secteur. Les garde-corps du pont retrouveront une belle couleur bleue d'ici une quinzaine de jours en fonction de la météo et de l'avancement des travaux. Le pont sur la Blies a été construit par la société Dietsch en 1972 et inauguré l'année d'après du 16 au 18 juin 1973 lors de la fête de l'Amitié et de l'Entente et en présence d'une délégation de Millery, village du Rhône qui avait parrainé la commune de Bliesbruck après la seconde guerre mondiale.



Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Collecte des Objets encombrants par le service « ordures ménagères »

Sont compris dans cette dénomination certaines catégories de déchets *provenant exclusivement des ménages* et qui, de par leurs dimensions, ne peuvent être chargés dans les véhicules de tourisme ou remorques de moins de 2,50m et être ainsi déposés en déchèterie.

Ces déchets doivent être présentés en bordure de voie publique pour faciliter le chargement. Il est interdit à nos agents d'entrer sur les propriétés privées.

Exemples d'objets (liste non exhaustive)

DECHETS ACCEPTES	DECHETS REFUSES
<ul style="list-style-type: none">- Gros Electroménagers (machine à laver, réfrigérateur, congélateur, ballon d'eau chaude...)- Huisseries (fenêtres, portes...)- Déchets résiduels de grande taille :<ul style="list-style-type: none">• Fûts à eau ou cuves à fioul (coupés en deux)• Rouleaux de moquette• Toboggans en plastique• Stores, volets en plastique (grande taille)• ...	<ul style="list-style-type: none">- Déchets provenant des établissements artisanaux, industriels, commerciaux et publics.- Déchets des professions libérales- Déchets ménagers (tri multiflux)- Gravats- Déchets verts- Déchets toxiques, dangereux et bouteilles de gaz- Mobilier (Sommier, matelas, meubles, mobilier de jardin etc....) il existe une filière spécifique de recyclage et des bennes dédiées en déchèterie- Petits-électroménager (cafetière, grille-pain, aspirateur, ordinateur etc...)- Lavabos, WC- Vélos- Palettes en bois- ...

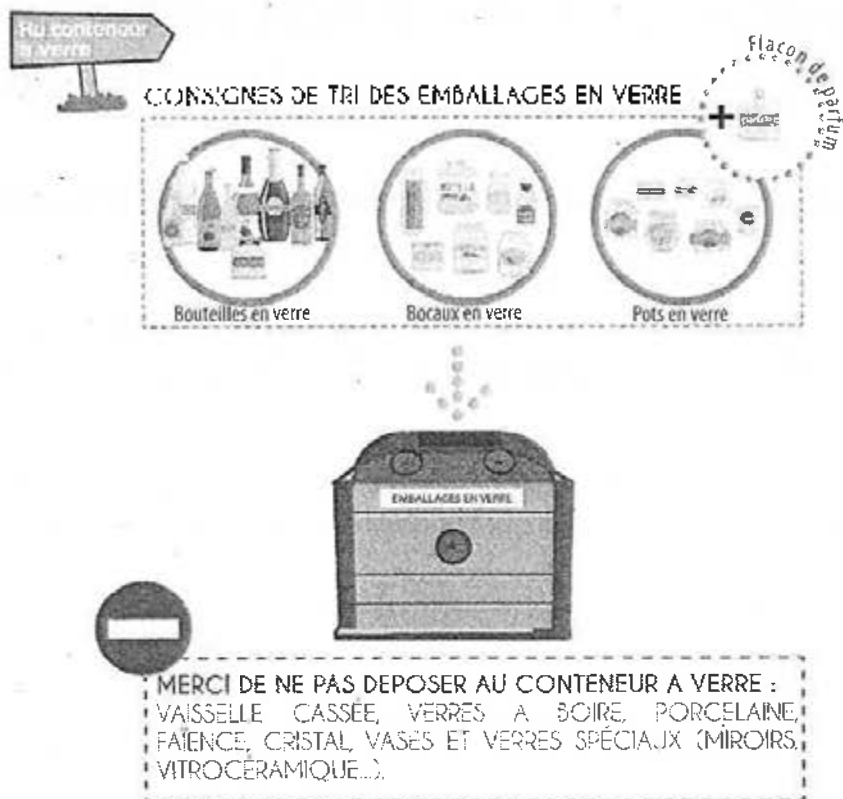
Volume total maximum par personne : 2 m³.

Il n'y a pas de nombre de passages défini. Ils se feront en fonction des demandes reçues.

Les habitants doivent contacter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au **0800 19 18 80** afin de s'inscrire et d'indiquer au service la liste des déchets qu'ils souhaitent présenter à la collecte. Les conseillers du tri, qui sont à leur écoute, leur indiqueront les objets qui peuvent être retenus dans la cadre de ce ramassage et ceux qui doivent être refusés.

Notre service est joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h et saura répondre à toutes vos interrogations.

Lorsque le nombre d'objets à ramasser sera suffisamment conséquent pour organiser une tournée, une date sera arrêtée et les usagers et les communes en seront informés par écrit.



Benne à déchets verts



La municipalité et les services de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences viennent de remettre à disposition de leurs administrés une benne pour la collecte des déchets verts. Elle est installée sur la plateforme aménagée, rue de le Bliès, à l'entrée de l'ancien terrain de football. Il est rappelé que cette benne est réservée exclusivement au dépôt de déchets verts non emballés (tontes, feuillages, tailles de haies et d'arbustes uniquement). Les autres ordures ou débris devront être traités par les filières habituelles, sacs verts, bleus, oranges, ou transportés en déchetterie.

EXPOSITION PHOTOS

Dans la cadre des manifestations orchestrées par le Département de la Moselle sur le thème « La Moselle déracinée », les 10 et 11 octobre prochains, une exposition photo sera organisée par la bibliothèque de Bliesbruck en collaboration avec la médiathèque de Sarreguemines sur la destruction du village durant la seconde guerre mondiale de 1939 – 1945

Cela fait 75 ans que la guerre est terminée.

Le village de Bliesbruck a été détruit à 90% durant les opérations qui ont conduit à sa libération début 1945.

Les photos d'époques montrent le village avant sa destruction (tel qu'il était avant 1945), puis tel que les habitants l'ont retrouvé après le 17 mars 1945 à leur retour du 2ème exode, retour qui a eu lieu progressivement au printemps 1945.

L'exposition sera visible dans la grande salle polyvalente les

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

entre 15 heures et 18 heures



comptes-rendus

des

séances

de

Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Catherine BUDA - Maryse GRCIC - Marie-Rose KOTLIBA - Laure KREBS - Catherine LANG et MM. Fabien HAFFNER - Gérard KIRCH - Joseph KUHN - Christian LERSY - Jacques SCHOULLER - Christian SEGALLA - Olivier WEISSEND

Membre absent : M. Jean-Claude FIERLING, excusé et a donné procuration à M. Christian LERSY

—ooOoo—

I - BUDGET 2019 - Décisions modificatives

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide

de procéder au vote de virement des crédits suivants sur le

budget principal

compte dépenses

- + 13 000,- € à l'article 64131 - chapitre 012 (rémunérations du personnel non titulaire)
- 8 000,- € à l'article 60612 - chapitre 011 (Energie-Electricité)
- 5 000,- € à l'article 60621 - chapitre 011 (combustibles)
- + 5 740,- € à l'article 6811 - chapitre 042 (dotations aux amortiss. des immob.)
- + 5 740,- € à l'article 023 (virement à la section d'investissement)

compte recettes

- + 5 740,- € à l'article 281531 chapitre 040 (amortissements réseaux d'adduction d'eau)
- + 5 740,- € à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement)

Budget de l'eau

compte dépenses

- + 37 400,- € à l'article 2158 chapitre 21 (install. , matériel et outillage techniques)
- + 12 600,- € à l'article 2156 chapitre 21 (matériel spécifique d'exploitation)
- + 12 645,- € à l'article 6811 chapitre 042 (dotations aux amortiss. sur immobilisations)
- + 12 645,- € à l'article 023 (virement à la section d'investissement)

compte recettes

- + 50 000,- € à l'article 1641 - chapitre 16 (emprunt)
- + 1 104,- € à l'article 2818 chapitre 040 (immobilisations corporelles)
- + 11 541,- € à l'article 28158 chapitre 040 (immobilisations corporelles)
- + 12 645,- € à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement).

II - Requalification d'un tronçon de la rue Principale (du moulin Haas au Monument aux Morts)

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* prend acte du projet de requalification du tronçon de la rue Principale, allant du moulin Haas au Monument aux Morts, travaux estimés à 394 000,- € HT, dont 66 193,- € HT de travaux d'adduction d'eau ;

* décide de programmer le lancement du marché courant janvier 2020 ;

* confie au maître d'œuvre MK.Etudes la mise en œuvre de la procédure.

III - Rénovation des fontaines

Après consultation,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* confie le marché des travaux de rénovation des fontaines à l'entreprise BECK Ferdinand, dont le devis s'établit à 44 200 € HT - 53 040,- TTC.

* autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Budget de l'eau

compte dépenses

- + 37 400,- € à l'article 2158 chapitre 21 (install. , matériel et outillage techniques)
- + 12 600,- € à l'article 2156 chapitre 21 (matériel spécifique d'exploitation)
- + 12 645,- € à l'article 6811 chapitre 042 (dotations aux amortiss. sur immobilisations)
- + 12 645,- € à l'article 023 (virement à la section d'investissement)

compte recettes

- + 50 000,- € à l'article 1641 - chapitre 16 (emprunt)
- + 1 104,- € à l'article 2818 chapitre 040 (immobilisations corporelles)
- + 11 541,- € à l'article 28158 chapitre 040 (immobilisations corporelles)
- + 12 645,- € à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement).

II - Requalification d'un tronçon de la rue Principale (du moulin Haas au Monument aux Morts

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * prend acte du projet de requalification du tronçon de la rue Principale, allant du moulin Haas au Monument aux Morts, travaux estimés à 394 000,- € HT, dont 66 193,- € HT de travaux d'adduction d'eau ;
- * décide de programmer le lancement du marché courant janvier 2020 ;
- * confie au maître d'œuvre MK Etudes la mise en œuvre de la procédure.

III - Rénovation des fontaines

Après consultation,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * confie le marché des travaux de rénovation des fontaines à l'entreprise BECK Ferdinand, dont le devis s'établit à 44 200 € HT - 53 040,- TTC.
- * autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires, ci-annexée
- * décide l'adhésion de la Commune de Bliesbruck à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance
- * charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences coordinatrice,
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance.

VI - Extension du réseaux électrique vers l'immeuble de Mme LAURENT Maud : convention de servitudes

Le conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * autorise Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitudes sur les parcelles section 8 n° 123 et section 9 n° 255 pour l'extension du réseau électrique vers l'immeuble de Mme LAURENT Maud.

VII - Renouvellement du bail ORANGE

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * consent au renouvellement du bail pour la location à ORANGE d'un emplacement, au lieu dit Bonnenfingerwiese- section 28 parcelle 112, pour l'exploitation de leurs équipements techniques, moyennant un loyer annuel de 1 800,- €, à effet du 11 juin 2020. Ce loyer sera augmenté de 1% à chaque date anniversaire de prise d'effet du loyer.
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

VIII - Affaire Commune/ époux LINDER

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant qu'à l'issue de la procédure judiciaire engagée par les époux LINDER Bernard qui conteste le bien-fondé du recouvrement d'une facture d'eau, le Tribunal a « déclaré irrecevable la demande de M. LINDER Bernard ... et le condamne à verser à la Commune de Bliesbruck la somme de 500 euros en application des dispositions de l'article 700 du Code de Procédure Civile... ainsi qu'aux entiers dépens »,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- * décide d'encaisser le chèque de 500,- €
- * charge Monsieur le Trésorier de mettre en recouvrement la créance des époux LINDER Bernard.

IX - Subvention

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide

- * d'attribuer une subvention de 1 000,- € à l'Inter-associations.

Séance du 4 février 2020

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Catherine BUDA - Maryse GRCIC -
Marie-Rose KOTLIBA - Laure KREBS
et MM. Fabien HAFFNER - Joseph KUHN - Christian LERSY - Jacques SCHOULLER - Christian SEGALLA -
Olivier WEISSEND

Membre absent : Mme Catherine LANG, MM. Jean-Claude FIERLING et Gérard KIRCH, excusés et ont donné procuration respectivement à MM. Jean-Luc LUTZ, Christian LERSY et Fabien HAFFNER

—ooOoo—

I - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que, préalablement au vote du budget primitif 2020, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019,

Etant donné qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, à savoir 67 700,50 € au chapitre 21,

le conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
autorise

Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2020.

II - CASC : consultations relatives au Programme Local de l'Habitat (PHL) et au plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que, par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025, ce document ayant vocation à définir la politique communautaire en matière d'habitat pour les 6 années à venir et à fixer des objectifs en termes de programmation de logements, .

Considérant que, conformément aux dispositions des articles L-302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, les communes membres et la structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale sont consultés pour avis avant transmission des documents au Préfet,

Considérant que, par ailleurs, la réunion de la Conférence Intercommunale du Logement en séance plénière du 27 novembre 2019 a permis, suite aux discussions associant les différents acteurs du logement social sur le territoire, d'arrêter un projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID),

Etant donné que, conformément à l'article L-441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le projet de PPGDLSID est également soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI ,

le conseil Municipal,
à la majorité des membres présents et représentés,
2 abstentions (dont 1 procuration) et 13 voix pour (dont 2 procurations)

* émet un **AVIS FAVORABLE** sur le Programme Local de l'Habitat et sur le Plan de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

III - CASC : participation au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, notamment son article 25 modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées souhaitent lancer en commun une consultation relative à l'achat de gaz naturel,

le conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide

- * de consulter un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un accord cadre relatif à la fourniture de gaz,
- * de désigner la Communauté d'Agglomérations Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,
- * de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,
- * d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ainsi que toutes les pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

IV - Rénovation de l'ancien foyer rural

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que l'ancien foyer rural, situé sous le groupe scolaire, nécessite une rénovation intérieure et une mise aux normes, à savoir :

- * la mise en carrelage du sol
- * le remplacement du bar avec agrandissement
- * la mise aux normes de sécurité et le changement de l'électroménager de la cuisine

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* approuve le projet de rénovation de l'ancien foyer rural, les travaux étant estimés à 31 520,58 € H.T.

* sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (D.E.T.R. 2020),

* établit le plan de financement comme suit :

<u>Coût du projet</u>	31 520,58 € HT
-----------------------	----------------

Recettes :

- subvention DETR escomptée	12 500 €
- fonds propres	19 020,58

* charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

* autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

V - Divers et communications

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un certificat médical délivré le 4 janvier 2020 par le Docteur Edmond FRITZ indiquant que M. Gérard KIRCH, adjoint au maire,

«présente une affection nécessitant une mise au repos immédiat pour une période de 4 mois à compter de ce jour».

DÉPARTEMENT

Moselle

COMMUNE :

BIESBRUCK

Communes de 1 000 habitants et plus

ARRONDISSEMENT

SARREGUÉMINES

Élection du maire et des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

15

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de mai à dix-sept heures zéro minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de 57200 - BIESBRUCK

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

LUTZ Jean-Luc		
BERTUCCI Marie-Rose		
SCHOULLER Jacques		
LANG Catherine		
FIERLING Jean-Claude		
GREIC Maryse		
WEISSEND Olivier		
KREBS Laura		
VERLET Sébastien		
HITZ Sidonie		
LERSY Christian		
LORRAIN Stéphanie		
STERN-GÖTZUNG Stéphanie		
FREYERTHUM Olivier		
HENSGEN Rachel		

Absents ¹ :

.....

.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. monsieur LUTZ Jean-Luc maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. elle KREBS Laure a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré Ruizge conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. FIERLING Jean-Claude
et M^{me} LANG Catherine

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	15
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	13
f. Majorité absolue ⁴	7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Luis Jean-Luc	13	treize
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. Monsieur LUIZ Jean-Luc a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Sous la présidence de M. Arborea Luis Jean-Luc
élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil
municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la
commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints
correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit.....4..... adjoints au maire
au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à
ce jour, de4..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé
à4..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste
à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.
Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux
tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de
scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la
liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai devingt..... minutes
pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent
comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté queune.....
listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes
au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par
l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection
des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées
au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 13
- f. Majorité absolue ⁴ 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>SCHOULLIER Jacques</u>	<u>treize</u>	<u>treize</u>

.....
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. onbieu *SCHOUMER* *Jacques* Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations ⁹

[Empty lined area for observations and claims, crossed out with a diagonal line.]

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le *vingt-quatre mai deux mille vingt*
à *dix-sept* heures, *soixante minutes*

⁹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

minutes, en double exemplaire ¹⁰ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Les assesseurs,

[Handwritten signature]

¹⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Séance du 5 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Rachel HENSGEN - Sidonie HITZ - Laure KREBS - Catherine LANG - Stéphanie LORRAIN
et MM. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Christian LERSY - Jacques SCHOULLER - Stéphane STERN - Sébastien VERLET - Olivier WEISSEND

--ooOoo

I - Constitution des commissions communales

Le Conseil Municipal est appelé à composer les commissions communales prévues par l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Sont nommés comme suit :

1^{re} Commission : d'appel d'offres (réglementée par l'article 22 du code des marchés publics)

LUTZ Jean-Luc, maire
SCHOULLER Jacques - LERSY Christian - GRCIC Maryse - KREBS Laure
Suppléants : LORRAIN Stéphanie - FREYERMUTH Olivier

2^{me} Commission : des Finances, des travaux, de la voirie et de l'urbanisme

GRCIC Maryse - KREBS Laure - HENSGEN Rachel - WEISSEND Olivier - VERLET Sébastien - FREYERMUTH Olivier

3^{ème} - Commission : des affaires scolaires et culturelles, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, des Affaires Sociales, Familiales et du Logement

GRCIC Maryse - HITZ Sidonie - HENSGEN Rachel - LORRAIN
Stéphanie - STERN Stéphane.

4^{ème} Commission : de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Forêt, de la Chasse et de la Sécurité Locale

KREBS Laure - LORRAIN Stéphanie - LERSY Christian - WEISSEND
Olivier - VERLET Sébastien - FREYERMUTH Olivier

Les adjoints, SCHOULLER Jacques, BERTUCCI Marie-Rose, FIERLING Jean-Claude et LANG Catherine font partie d'office des trois dernières commissions et président chacune par rapport à leurs délégations.

II - Mise en place de conseillers délégués

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents

* approuve la mise en place de conseillers délégués

* nomme :

- Monsieur LERSY Christian, en charge de la gestion de la forêt et des bâtiments communaux

- Madame GRCIC Maryse, en charge des affaires scolaires et de la gestion de l'Inter-associations

- Monsieur WEISSEND Olivier, en charge de la rédaction du GRILLON et de la communication.

III - Délégations consenties au Maire

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,
décide

pour la durée du présent mandat; de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1 - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2 - de fixer, dans les limites d'un montant de 2 500,- € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et la règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 40 000 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de cette limite ;
- 4 - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 8 - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,- € ;
- 9 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans la limite de 3 500,- € ;

- 10 - de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11 - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 14 - d'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense ;
- 15 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 16 - de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17 - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;
- 18 - de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 19 - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

IV - Indemnités de fonction allouées aux élus

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment

1 - l'article L. 2123-23 qui fixe le barème des taux maximum pour les indemnités de fonction de maire,

2 - l'article L 2123-24 qui mentionne que les indemnités des adjoints « sont au maximum égales à 40 % de l'indemnité maximale du maire »,

3 - l'article L 2123-24 qui stipule que « *dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité aux conseillers municipaux exerçant des mandats spéciaux dont ils sont chargés par le Conseil Municipal* ».

les concernés ne participant pas au vote,

le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents,
décide d'attribuer à compter du 24 mai 2020

- une indemnité de fonction mensuelle brute de 34,5 % de l'indice brut 1027 au maire : LUTZ Jean-Luc
- une indemnité de fonction mensuelle brute de 13,5 % de l'indice brut 1027 aux adjoints au maire : SCHOULLER Jacques et BERTUCCI Marie-Rose
- une indemnité de fonction mensuelle de 11% de l'indice brut 1027 à l'adjoint au maire : FIERLING Jean-Claude
- une indemnité de fonction mensuelle de 10% de l'indice brut 1027 à l'adjointe au maire : LANG Catherine
- une indemnité de fonction mensuelle de 5% de l'indice brut 1027 aux conseillers délégués : LERSY Christian, GRCIC Maryse et WEISSEND Olivier.

V - Embauche de jeunes durant l'été 2020

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,

- décide de reconduire l'opération d'embauche, à temps partiel et pour une durée déterminée, de jeunes gens et jeunes filles durant les 2 mois d'été, ce pour divers travaux d'entretien,
les conditions requises étant :
 - avoir 16 ans au moment de l'embauche
 - être inscrit la 1^{ère} fois
- fixe la dépense des traitements et charges afférentes à un montant environ de 4 000,- €.

VI - Attribution de subvention

Le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents
décide

d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Inter-associations.

VII - Divers et communications

* La circulation, dans la partie basse de la rue du Château, dans le sens de la descente de la Hermeskaappel vers la rue Principale, va être interdite aux véhicules de 5,5 tonnes et au-delà, hormis pour les livraisons et les riverains.

* Durant le confinement, au mois d'avril, l'indemnité de fonction des élus (maire, adjoints et conseillers délégués) n'a pas été versée.

Séance du 26 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Maryse GRCIC - Rachel HENSGEN - Sidonie HITZ - Laure KREBS - Catherine LANG – Stéphanie LORRAIN
et MM. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Christian LERSY - Jacques SCHOULLER - Stéphane STERN - Sébastien VERLET - Olivier WEISSEND

Membre absent : Mme Marie-Rose BERTUCCI, excusée et a donné procuration à M. Jean-Luc LUTZ

--ooOoo

1 - Approbation des comptes de gestion - exercice 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

considérant les comptes de gestion de l'exercice 2019 - budget principal et budgets annexes de l'eau et du lotissement du Muehlberg- établis par M. Patrick CESTER, Trésorier Principal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative, compte-tenu des reports de clôture de l'exercice 2018,

le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents et représentés,
(13 voix pour (dont 1 procuration) et 2 abstentions

* approuve et vote les comptes de gestion de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été établis par le comptable susvisé.

2 - Vote du compte administratif - exercice 2019

La présidence revenant pour ce point de l'ordre du jour à Madame LANG Catherine, adjointe au maire, les ordonnateurs s'étant retirés,

le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents et représentés,

pour le budget principal : 13 voix pour (dont 1 procuration) et 2 voix contre
pour le budget annexe de l'eau : 14 voix pour (dont 1 procuration) et 1 abstention
pour le budget annexe du Lotissement du Muehlberg : 13 voix pour (dont 1 procuration) et 2 voix contre

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par MM. LUTZ Jean-Luc, maire, et SCHOULLER Jacques, 1^{er} adjoint,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
	budget principal					
Résultats reportés	203 123,37				203 123,37	
Opérations de l'exercice	251 143,07	260 875,67	504 137,84	667 238,54	755 230,91	928 114,21
TOTAUX	193 390,77			163 100,70	30 290,07	
	budget annexe du Lotissement du Muehlberg					
Résultats reportés		404 264,94		2 940,00		407 204,94
Opérations de l'exercice	699 262,56	395 735,06	706 364,78	753 092,56	1 405 627,34	1 148 827,62
TOTAUX		100 737,44		49 667,78		150 405,22
	budget annexe de l'eau					
Résultats reportés		29 452,65		34 304,78		63 757,43
Opérations de l'exercice	105 422,22	110 205,97	113 632,06	92 410,31	219 054,28	202 616,28
TOTAUX		34 236,40		13 083,03		47 319,43

3 - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019

Après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 163 100,70 €
- constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de 193 390,77 €
- décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement cumulé en investissement.

4 - Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le maintien pour 2020 des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, soit

	Bases 2020	Taux	produits
Taxe d'habitation	1 011 000,00	15,46%	156 301,00
Foncier bâti	721 700,00	16,66%	120 235,00
Foncier non bâti	31 000,00	54,82%	17 049,00

5 - Approbation des budgets primitifs de l'exercice 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le budget primitif principal s'équilibrant à la somme de 668 587 € en section de fonctionnement et à 827 391 € en section d'investissement,

le budget annexe du Lotissement du Muehlberg s'équilibrant à la somme de 1 012 651 € en section de fonctionnement et à 902 869 € en section d'investissement,

ces budgets étant soumis à approbation chapitre par chapitre en sections de fonctionnement ainsi qu'en sections d'investissement,

le Conseil Municipal

adopte

à la majorité des membres présents et représentés,
(13 voix pour (dont 1 procuration) et 2 abstentions)

le budget primitif principal et le budget primitif annexe du Lotissement du Muehlberg de l'exercice 2020, tels qu'ils ont été proposés.

6 - Clôture définitive du budget annexe de l'eau

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui modifie l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et impose l'exercice de la compétence « eau » par les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} Janvier 2020,

Vu l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la loi Ferrand Fesneau du 3 août 2018 qui confirme cette échéance pour les communautés d'agglomération,

Vu l'instruction du 28 août 2018 précisant les modalités de transfert de compétence dans ce domaine,

Vu la délibération n° 2019-09-26-22-1 du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 relative au transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2019-11-07-02-1 du Conseil communautaire du 7 novembre 2019 relative aux modalités comptables et patrimoniales du transfert de la compétence eau potable,

Considérant la règle de droit commun consistant dans la mise à disposition de plein droit des biens au profit de la personne publique bénéficiaire du transfert de compétence,

Considérant que le régime dérogatoire prévu par le CCSP et consistant dans le transfert des biens en pleine propriété, est plus adapté au transfert des compétences obligatoires,

le Conseil Municipal

décide

à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accepter la clôture définitive du budget annexe de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- de voter le compte administratif et le compte de gestion de clôture du budget annexe de l'eau ;
- de transférer à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences, l'ensemble des biens, actifs, passifs, droits et obligations, résultats y compris de manière provisoire dans l'attente de leur consolidation, tels que figurant au compte de gestion de clôture du budget annexe de l'eau ;
- d'approuver le transfert en pleine propriété des biens attachés à la compétence eau potable sur la base de l'état de l'actif du budget annexe signé par le Maire ou l'Adjoint délégué et portant la mention « Pour faire valoir procès-verbal de transfert » ;
- qu'en cas de reversement des excédents consolidés par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, ceux-ci seront intégralement perçus au budget principal de la commune ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les décisions et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7 - Vente d'un terrain à bâtir dans le Lotissement du Muchlberg à Madame SI LARBI Yamina

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant l'arrêté du permis d'aménager du Lotissement du Muchlberg délivré le 13 juin 2017,

Considérant le règlement et le cahier des charges s'y rapportant,

Considérant que les travaux de viabilisation du Lotissement du Muehlberg sont achevés,

Considérant le P.V. d'arpentage établi le 8 mars 2019 par M. GINGEMBRE Thierry, géomètre à Sarreguemines, et certifié par le Service du Cadastre le 14 mai 2019,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2018, fixant le prix de vente des terrains à bâtir de ce lotissement à 7 000,- € HT l'are, soit 8 400,- € TTC l'are,

Etant donné que Madame SI LARBI Yamina souhaite acquérir le lot 4 constitué des parcelles 435/61 et 453/64, d'une superficie de 4 arcs 54, en vue d'y construire une maison d'habitation,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* consent à la vente du lot 4 du Lotissement du Muehlberg à Mme SI LARBI Yamina , au prix de 7 000,- € HT l'are (8 400,- € TTC l'are).

* confie la rédaction de l'acte de vente à l'étude de Maîtres Nathalie MICHALOWICZ et Caroline PETIT, notaires associés à Sarreguemines

* autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune de Bliesbruck dans l'acte de vente à intervenir à cet effet.

8 - SIVOM du Val de Blies : désignation des représentants de la collectivité

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* désigne M. LUTZ Jean-Luc et Mme LORRAIN Stéphanie pour représenter la Commune de Bliesbruck au sein du SIVOM du Val de Blies.

9 - Personnel communal : attribution d'une prime exceptionnelle liée au « Covid19 »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide d'allouer une prime exceptionnelle liée au « Covid 19 » d'un montant de 300,- € ou 500,- € aux agents communaux, selon des critères de présence et d'implication durant la période de confinement.

10 - Remboursement par GROUPAMA : lampadaire endommagé rue de Millery

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

* accepte le remboursement pour le lampadaire endommagé rue de Millery par un ambulancier le 27 septembre 2018

montant du remboursement : 3 540 €

11 - Demandes de subvention

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
attribue

* une subvention de 1 000 € à l'A.S.B. - section football

* une subvention de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bliesbruck.

12 - Constitution de la commission communale des impôts directs

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que la Direction des Services Fiscaux de la Moselle désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sur une liste de présentation que le conseil municipal est appelé à établir et qui doit comporter un nombre double de contribuables, soit 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants,

le conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
propose

pour les commissaires titulaires :

- * M. RIMLINGER Edouard
- * M. ZAHM André
- * Mme KUHN Carine
- * M. LITZENBURGER Roland
- * M. SCHOULLER Jacques
- * M. RUPPERT Edmond
- * Mme BERTUCCI Marie-Rose
- * M. GEYER Bruno
- * Mme KOTLIBA Marie-Rose
- * M. KUHN Joseph
- * Mme SCHLOSSER Anne Caroline
- * M. WAGNER Marie-José

Pour les commissaires suppléants :

- * M. SCHOENDORFF Lucien
- * M. BAUER Jean-Marie
- * M. PORTÉ Sylvain
- * M. MARSEU Alexandre
- * M. WII SIUS Camille
- * M. OBRINGER Etienne
- * M. PUTZE Gérard
- * M. NIEDERLENDER Patrick
- * M. GUERICH René
- * M. ITUVER Maurice
- * M. DELLINGER Jean-Marc
- * M. DETEMPLE Richard

**13 - Requalification d'un tronçon de la rue Principale
(du moulin Haas au Monument aux Morts) : attribution
des marchés**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant les travaux de requalification d'un tronçon de la rue Principale (du moulin Haas au Monument aux Morts)

Etant donné qu'un appel d'offres a été lancé, suivi d'une négociation avec les entreprises ayant postulés,

le conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
attribue

le lot 1 : voirie – aménagements

à l'Entreprise MAFVA de Woustviller
pour un montant de 198 187,58 € HT – 237 825,10 € TTC

le lot 2 : enfouissement des réseaux secs

à l'Entreprise SPIE City Networks de Cocheren
pour un montant de 134 592,71 € HT – 161 511,25 € TTC

*manifestations
diverses :*

dates à retenir

Calendrier des fêtes et manifestations fin d'année 2020

- du 10 au 12 octobre : Fête patronale - *Foyer socio-culturel*
Exposition de photos sur le thème « la Moselle déracinée » relatant la destruction du village durant la guerre 39/45, organisée par la Bibliothèque Municipale et la Médiathèque de Sarreguemines
- 11 novembre : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 - *Municipalité*
- 29 novembre : Fête de Noël des personnes âgées - *Municipalité* (à confirmer)
- 29 novembre : Messe de la Ste-Catherine - *Chorale*
- en novembre : Fête de la St-Martin - *Anini' Ecole* (à confirmer)
- 4 décembre : St-Nicolas pour les enfants de l'école communale - *Municipalité* (à confirmer)
- 5 décembre : Fête de la Ste-Barbe - *Amicale des Sapeurs-Pompiers* (à confirmer)
- 11 décembre : Fête de Noël - *Anini' Ecole* (à confirmer)
- 12 décembre : Fête de Noël - *Country Boots* (à confirmer)
- 19 décembre : Fête de Noël - *A.S.B. section football* (à confirmer)

Alexandra GRUN fabrique des masques

Depuis le début du confinement, Alexandra Grun, originaire de Bliesbruck, a commencé la fabrication artisanale de masques de protection. Nous l'avons rencontrée.

Le Grillon : Comment vous est venue l'idée de faire des masques ?

Alexandra Grun : A la base, j'ai une entreprise de création d'objets en bois, Créa 2 Bois, en plus de mon travail. A cause du confinement, j'ai dû mettre mes commandes en attente. Ne me sentant pas trop en sécurité pour aller travailler car j'ai un enfant asthmatique à la maison, je me suis lancée dans la fabrication de masques. J'ai regardé quelques tutoriels sur un site internet publié sur la page Facebook de France Bleu.



LG : Est-ce que tout le monde peut vous demander des masques ?

AG : J'ai commencé à en faire pour ma famille, puis mes collègues de travail, ensuite cela a pris de l'ampleur. J'en ai même fait pour diverses entreprises du secteur. Par la suite quand j'étais en rupture de matériel, des personnes m'en ont procuré. Ne voulant pas me faire d'argent ni aucun bénéfice sur ces masques, j'ai demandé à mes clients de faire un petit don pour le service de pédiatrie de l'hôpital Robert Pax de Sarreguemines.

J'ai eu de nombreuses cartes, des crayons de couleur et des chocolats de Pâques qui ont été livrés par moi-même à Robert Pax.

LG : Avez-vous besoin d'aide ou de matériel ?

AG : A ce jour, j'ai fabriqué et distribué 352 masques et une vingtaine pour enfants. C'est vrai que j'aurais besoin de matériel comme du tissu, des élastiques car je suis en train d'en confectionner pour les enfants qui reprennent les cours le 11 mai. Des masques de tous genres avec des motifs différents sont disponibles pour les adultes et les enfants. On peut me contacter via ma page Facebook www.facebook.com/grunalexandra ou par téléphone au 07 50 83 85 53.

Mathieu ZAHM, jeune agriculteur



Déjà touchés par la crise du Covid-19, les jeunes agriculteurs subissent une nouvelle difficulté. Avec la réouverture des grandes surfaces, nombreux sont les consommateurs à délaisser, à nouveau, les producteurs locaux. Mathieu Zahm, éleveur bovin à Bliesbruck, appelle à franchir le pas du circuit court. Il est tout juste 11 h du matin et Mathieu Zahm travaille déjà depuis plusieurs heures. Associé avec son père au Gaec de la Blies à Bliesbruck depuis deux ans, le jeune homme de 29 ans s'affaire à nourrir les 200 vaches de son bétail. Parmi elles, une soixantaine de Montbéliardes et Prim'Holstein, qui produisent plus de 450 000 litres de lait par an : « Une grande partie part en Italie pour faire la mozzarella et le reste est distribué en bouteilles », détaille l'exploitant.

Un rendement de référence qui a été légèrement affecté avec la crise sanitaire du Covid-19. La coopérative Unicoilait, avec laquelle Mathieu Zahm vend sa production, a demandé aux agriculteurs de réduire « du mieux qu'ils pouvaient » leur production. « On a reçu une feuille de la coopérative nous demandant de réduire selon notre situation. Il s'agissait de revendre ou de tarir les vaches qui pouvaient l'être plus tôt que prévu. »

Sur les soixante bovins destinés à la production laitière, l'exploitant en revend une poignée et en tarit quelques autres avec un mois d'avance. « Sur le calcul que j'ai fait, j'ai un déficit de l'ordre de 15 000 litres », estime Mathieu Zahm. Une moindre chute sur l'année, mais il ne s'estime pas pour autant « rescapé » de cette période économique difficile : « On ne s'est jamais arrêté de travailler pendant le Covid, malgré les difficultés et les baisses de vente. Quand on travaille avec du vivant, on ne peut pas tout stopper en claquant des doigts. »

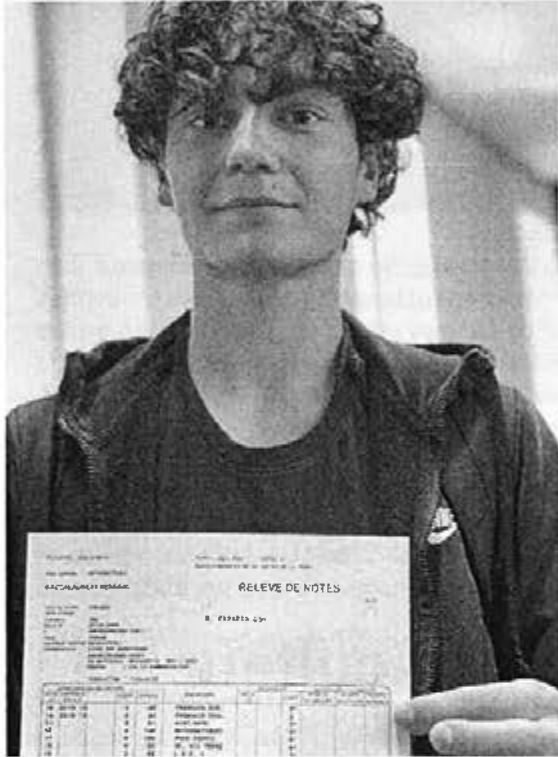
C'est grâce à son anticipation que l'exploitant s'en sort « sans trop de perte », alors que la situation de ses confrères se détériore dans d'autres régions : « J'ai entendu parler de cas où une coopérative tournait entre les exploitants pour ne pas avoir trop de matières premières. C'était ma plus grande peur, celle de ne plus être collecté », avoue Mathieu Zahm.

Après la crise, les craintes ne s'envolent pas pour autant. Les produits français ont été privilégiés par une large majorité de Mosellans, par l'intermédiaire des drives fermiers notamment, mais les consommateurs ont du mal à revenir au circuit court : « Mes amis producteurs ont accueilli beaucoup de nouveaux clients, mais depuis que les grandes surfaces ont rouvert, ils ne reviennent plus. »

Pour sensibiliser ces acheteurs versatiles, les jeunes agriculteurs (JA) ont lancé une action de communication sur les routes de Moselle-Est et Sud il y a un mois, pour ne pas être oubliés à nouveau. « On se bat chaque jour pour que nos produits soient de qualité. Ce serait bien que les gens franchissent le cap du local et ne cèdent pas à la facilité du supermarché. »

Les mentions très bien au BAC

Ugo Pirarba, 16,8, série S au lycée Sainte-Chrétienne



Ugo Pirarba était serein. Sans surprise, le lycéen de 17 ans décroche son bac scientifique avec une moyenne générale de 16,8. Il obtient notamment un 17 en physique chimie et en histoire et un 16 en mathématiques et en langue vivante étrangère. Ugo poursuivra ses études en première année de médecine à Strasbourg.

Anna Demon, 16,6, série S au lycée Sainte-Chrétienne

Anna Demon décroche son bac S avec mention très bien. Une belle surprise. La jeune fille originaire de Bliesbruck obtient une moyenne générale de 16,60 et un 20 en allemand. En septembre, elle poursuivra des études de langues en Allemagne, après une dernière année de lycée bien particulière.



Les associations,

**Les écoles maternelle et
primaire**

COURS DE DANSE COUNTRY

BLIESBRUCK

TOUS LES MERCREDIS

DÉBUTANT DE 19H À 20H

INTERMÉDIAIRE - CONFIRMÉ DE 20H15 À 21H30

A PARTIR DU 02 SEPTEMBRE 2020

AU FOYER COMMUNAL
(À CÔTÉ DE LA MAIRIE)

WIESVILLER

TOUS LES LUNDIS

CONFIRMÉ DE 19H30 À 21H30

A PARTIR DU 07 SEPTEMBRE 2020

À LA SALLE POLYVALENTE

TOUS LES MEMBRES DU CLUB

VOUS ACCUEILLERONT DANS UNE

AMBIANCE

CHALEUREUSE ET CONVIVIALE

Applications des gestes barrières (gels hydro-alcooliques, distanciation et masques obligatoires lors des déplacements dans la salle sauf lors de la pratique de la danse)

**C
B
O
O
T
S

U
N
T
R
Y

N
E
W
A
G
E**



VENEZ POUSSER LA PORTE DE NOTRE SALON !

QUE VOUS SOYÉZ DANSEURS OU NON,

EN COUPLE OU NON,

N'HÉSITEZ PAS !

CONTACT

MIREILLE KAPPS
03.87.95.47.47 ou 06.81.23.35.55
countrybootsnewage@gmail.com

TARIFS ANNUELS :
35 € PAR PERSONNE
65 € PAR COUPLE
3 ESSAIS GRATUITS



CARNAVAL 2020



Les santiago ont chauffé à Bliesbruck lors de la soirée qui s'est déroulée au foyer communal avec l'orchestre Louisiana ! Les clubs de la région ont répondu présent et ont passé une excellente soirée. Country Boots New Age invite à prendre note de la prochaine soirée country le 7 novembre 2020 à Wiesviller avec l'excellent groupe Texas Sidestep ayant reçu dernièrement l'Award du meilleur groupe Français 2019 !

Comme chaque année le club Country Boots New Age de Bliesbruck profite de chaque occasion pour partager avec ses membres des petits moments sympathiques du calendrier. C'était encore le cas lors de l'entraînement du 26 février ou chaque membre est venu déguiser pour fêter le carnaval et a partagé d'excellents beignets et crêpes !

Des mugs offert aux futurs collégiens



Un peu avant la fin de l'année scolaire, les enseignantes de l'école élémentaire de Bliesbruck ont voulu faire un bilan de l'année écoulée avec leurs élèves, et mettre à l'honneur ceux qui se préparent à quitter l'école communale.

C'est ainsi que chaque élève de CM2 a reçu un recueil de Fables de La Fontaine illustré par Emmanuel Guibert, offert par l'Education nationale dans le cadre de l'opération « Un livre pour les vacances ».

D'autre part, l'association Anim'école a offert aux 5 élèves de CM2 un mug avec une photo de classe, en souvenir de leur scolarité à l'école élémentaire de Bliesbruck.

Dictionnaires et chocolats offert par la municipalité



Pour la fin d'année scolaire, le maire Jean-Luc Lutz est passé à l'école élémentaire afin de souhaiter de bonnes vacances aux écoliers de Bliesbruck. Les élèves de Carole Brundaller et d'Elisabeth Dehlinger ont chacun reçu un sachet de chocolats et de friandises. Le maire a également offert un dictionnaire aux 5 élèves de CM2 qui fréquenteront le collège à la rentrée prochaine. Il a aussi rappelé que la cour de l'école demeure interdite d'accès durant les vacances.

La greffe expliquée aux enfants



Les élèves de l'école élémentaire de Bliesbruck ont assisté à un exposé sur la greffe des arbres fruitiers au foyer des arboriculteurs.

C'est Vincent Wagner, président des arboriculteurs de Rohrbach-lès-Bitche et moniteur arboricole, qui a présenté aux élèves l'intérêt de la greffe, puis leur a montré la technique que l'on utilise. Les élèves ont ensuite pu poser quelques questions, avant de passer à la phase pratique en greffant un pommier, que chacun a pu emporter chez soi.

Cette matinée très intéressante s'est terminée par un goûter offert par l'association des arboriculteurs de Bliesbruck.

Les enfants fêtent la chandeleur



Cette semaine à l'école maternelle de Bliesbruck, les écoliers ont fêté la chandeleur avec leur maitresse Laurence Muller et les ATSEM, Joelle Kremer et Martine Peifer. Après avoir exercé leur talents de pâtissier pour faire la pâte, les enfants ont pu déguster pour le goûter de délicieuses crêpes garnies de confitures, sucres ou de Nutella.

Les écoles fêtent carnaval



Les élèves de maternelle ont fêté carnaval dans la joie et la bonne humeur avec leur maîtresse Laurence Muller assistée de Martine Peifer et Joelle Kremer. Sur un fond musical, les enfants se sont amusés et ont défilé devant leurs camarades de l'école élémentaire. Enfin, ils ont dégusté avec bonheur les délicieux beignets préparés par des parents.



C'est dans la joie et la bonne humeur que les élèves de l'école élémentaire de Bliesbruck ont fêté carnaval avec leurs maîtresses Elisabeth Dehlinger, Carole Brundaller et l'AESH Aline Lenoir, ainsi que plusieurs parents venus prêter main forte pour l'occasion. Les écoliers ont participé à des jeux organisés dans les salles de classe. Ensuite, ils sont allés défilé à l'école maternelle pour montrer leurs beaux costumes aux plus petits. Pour terminer, un goûter a été organisé, avec l'aide des parents qui avaient confectionné de délicieux beignets et apporté des boissons

Une histoire en platt à la bibliothèque



Suzanne Bichler de la médiathèque de Sarreguemines, spécialisée dans la sensibilisation du Platt dans les écoles, a fait découvrir une histoire de aux enfants avec un Père Noël qui s'est retrouvé avec des habits bleus, suite à un lavage en machine avec de l'encre bleue, alors que le Père Noël et ses lutins venaient tout juste de préparer les derniers cadeaux! Cette « Plattschbiele » de Noël est racontée avec un kamishibai ...et des surprises sortant de la valise de Suzanne. Des découpages en papier magiques ont également surpris les enfants !

Les petits au spectacle des 3 Chardons



A la salle socioculturelle de Bliksbruck, les élèves de la classe de maternelle de Laurence Muller, les élèves de CP-CE1 d'Elisabeth Dehlinger ainsi que les enfants des villages de Fraunberg et Bliks Guersviller ont assisté à une représentation du spectacle de marionnettes « Lucino et Malo », par la compagnie des 3 Chardons. Le spectacle Lucino et Malo est une fable écologique qui aborde le thème de la protection de l'environnement à travers l'histoire imaginaire d'une rivière envahie par un torrent de boue et que deux enfants, Lucino et Malo, vont réussir à sauver. Les enfants étaient émerveillés par ce beau spectacle.

Les rois mages aux écoles de Bliesbruck



Récemment, les élèves de l'école maternelle de Laurence Muller ont tiré les rois. Les enfants se sont partagés quatre gallettes à la pomme, accompagnées d'une brique de jus d'orange. Au final, il y a eu trois reines, Mila, Wendy et Pauline et un roi, Bastien. Tous les enfants étaient ravis de cette initiative.



A l'occasion de l'Épiphanie, l'association Anim'école a offert les traditionnelles gallettes aux élèves de l'école élémentaire. Frangipane ou pommes, chacun a pu choisir sa préférée pour tenter de trouver les fèves tant convoitées. Au final, le sort a désigné trois rois : Yoan, Axel et Rayan, et deux reines, Clara et Lola, qui ont posé fièrement pour la photo souvenir. Tous les enfants se sont régalés autour de ce bon goûter.

Assemblée Générale Anim'Ecole



L'association Anim'école a tenu son assemblée générale en présence des membres actifs et des représentants de la municipalité. De nombreux parents d'élèves étaient présents. La présidente a présenté le bilan financier établi par la trésorière, Shirley Lang. Elle a rappelé toutes les manifestations qui ont été menées au cours de l'année scolaire précédente. Au total, l'association a dépensé 32 € en moyenne par enfant l'an passé.

Pour l'année scolaire en cours, l'association compte 32 membres. La cotisation a été fixée à 5 € par enfant.

Les membres présents ont ensuite décidé de l'organisation des manifestations pour l'année scolaire en cours :

Le carnaval de l'école sera renouvelé le 14 février, une vente de chocolats de Pâques sera proposée avec Stoffel, le samedi 4 avril. Pour les autres sorties prévues par les enseignantes, l'association financera une partie. Les membres présents ont procédé à l'élection du nouveau comité de direction : Présidente : Carole Brundaller ; Trésorière : Shirley Lang ; Secrétaire : Christelle Litzenburger ; Assesseurs : Valérie Brahim, Elisabeth Dehlinger, Vanessa Gombert, Rachel Hensgen, Elodie Kiefer, Audrey Porté ; Vérificatrice aux comptes : Rachel Hensgen.

Rentrée scolaire 2020 / 2021



59 élèves ont fait leur rentrée dans les écoles de Bliesbruck. A l'école maternelle, Laurence Muller a en charge 22 élèves : 8 petits, 8 moyens et 6 grands. Elle est secondée par Joëlle Kremer et Martine Peifer, ATSEM. A l'école élémentaire, Elisabeth Dehlinger dirige la classe de CP-CE1 avec 15 élèves. Carole Brundaller, directrice, fait classe à 22 élèves de CE2-CM1-CM2. Marie-Christine Lacassin dispense les cours d'enseignement religieux.

L'enseignement de l'allemand dans le cadre de Sesam'GR est assuré par Lisa Picard. Elle interviendra dans les trois classes, de la maternelle au CM2, trois jours par semaine.

CLASSE DE PS - MS - GS



Année scolaire 2019 / 2020 - PS - MS - GS
Classe de Mme Laurence MÜLLER

- | | | | |
|-----|-------------------|-----|------------------------|
| 1. | Martine PEIFER | 14. | Sarah RANKER |
| 2. | Joëlle KREMER | 15. | Alicia SCHNEIDER |
| 3. | Laurence MÜLLER | 16. | Evan BRAYER |
| 4. | Luca CONSAGRA | 17. | Wendy OBRINGER |
| 5. | Noé KOENIGSAECKER | 18. | Timotheé LITZENBURGER |
| 6. | Nisa KAYA-BAUER | 19. | Bastien SCHMITT |
| 7. | Louis SCHWARTZ | 20. | Maxence SCHAEFER |
| 8. | Adam BRAHIM | 21. | Jules FREYERMUYTH |
| 9. | Lison BARTHEL | 22. | Jonas MICHEL |
| 10. | Mila WEISSEND | 23. | Pauline SUJECKI |
| 11. | Thibault KEMPF | 24. | Lucy OBRINGER |
| 12. | Evan SELZAM | 25. | Antoine JÄCKL-SPIES |
| 13. | Ornella JUNG | 26. | Matthieu KOENIGSAECKER |

ATSEM : Joëlle KREMER et Martine PEIFER

CLASSE DE CP - CE 1 - CE 2



Année scolaire 2019 / 2020 - CP - CE 1 - CE 2
Classe de Mme Elisabeth DEHLINGER

Rang du haut (de gauche à droite) :

BORDONNE	KREBS	BRAHIM	LUDWIG	FREYERMUTH
Nolan	Léna	Rayan	Noah	Léane
Ce1	Ce1	Ce1	Cp	Cp

LITZENBURGER	WEISER
Paul	Joy
Cp	Ce1

Rang du milieu, de gauche à droite :

KOENIGSAECKER	DROSS	STIP	PORTE	PORTE	KIEFER
Thomas	Yoan	Gabriel	Lily	Hugo	Robin
Cp	Ce1	Ce1	Cp	Cp	Cp

Rang du bas de gauche à droite :

MICHEL	BEN ZID
Séléna	Axel
Cp	Ce1

CLASSE DE CE 2 - CM 1 - CM 2



Année scolaire 2019 / 2020 - CE 2 - CM 1 - CM 2
Classe de Mme Carole BRUNDALLER

Rang du haut (de gauche à droite) :

TAURIAN Axel Ce2	SCHISLER-BAUER Ophélie Cm1	LANG Charlotte Ce2	SUJECKI Lola Ce2	WANNER Jade Ce2	LANG Gauthier Ce2
------------------------	----------------------------------	--------------------------	------------------------	-----------------------	-------------------------

Rang du milieu, de gauche à droite :

STAUDT Evan Cm2	LUDWIG Lilian Cm2	DROSS Maël Cm2	MULLER Igor Ce2	BRAHIM Lina Cm1	PEIFER Inès Cm1	RANKER Clara Cm1
-----------------------	-------------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------

KURTZ
Méline
Cm1

Rang du bas de gauche à droite :

RAUSCHER Eva Cm2	HOY Théo Cm12	RANKER Nathan Cm2	WEISER Ryan Cm1	MANGEOT Léa Cm1
------------------------	---------------------	-------------------------	-----------------------	-----------------------

AVS : Mme Aline LENOIR

L'état-civil

Les Naissances en photos



Etan BRAYER
est né le 23 Janvier 2020
à Sarreguemines

Il pesait 3,650 kg et mesurait 50 cm
Il est le fils de François BRAYER et de
Joëlle SCHMITT,
domiciliés 7 rue Robert Schuman dans la commune

Marie-Victoria BIACHE
est née le 25 Janvier 2020 à Sarrebruck

Elle est la fille de
Frédéric BIACHE et de Viviane HOHENADEL
domiciliés 4a, Hermeskkapel dans la commune

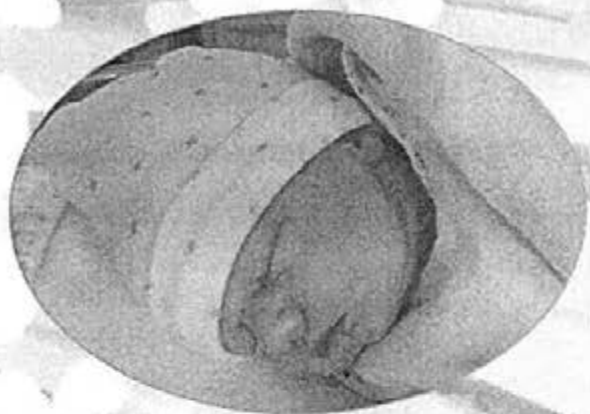


Roméo SELZAM
est né le 5 mars 2020

Il pesait 3,645 kg et mesurait 51,5 cm.
Il est le fils de Yorick SELZAM et de
Sabrina DORKEL
domiciliés rue des vergers dans la commune.

NOS FELICITATIONS

Les Naissances en photos



Margot HARLE
est née le 6 Mars 2020
à Sarreguemines

Elle est la fille de Fabien HARLE et de
Marie KREBS,
domiciliés 10, rue Principale
dans la commune



Lara KUHN
est née le 5 mai 2020 à 19h01 à Mayence

Elle pesait 2,07 kg et mesurait 45 cm
Elle est la fille de
Laurent KUHN et de Bubby CHITTARANJAN
domiciliés Kästrich 10, 55116 Mainz



Gaspard SCHAEFER
est né le 17 Mai 2020 à 12h29
à Sarreguemines

Il pesait 3,970 Kg et mesurait 51 cm.
Il est le fils de Dan SCHAEFER et de
Célia ERZETIC
domicilié 73, rue Principale dans la commune.

NOS FELICITATIONS

Les Naissances en photos



Amaury OBRINGER
est né le 24 Mai 2020
à Sarreguemines

Il est le fils de Nicolas OBRINGER et de Julie
SCHMITT,
domiciliés 105, rue des vergers dans la com-
mune

Emilie FREYERMUTH

est née le 25 mai 2020 à Sarrebruck

Elle pesait 3,400 kg et mesurait 51 cm

Elle est la fille de

Christoph et Katarina FREYERMUTH

et petite-fille de Christian FREYERMUTH, domicilié
dans la commune



Benjamin JÄCKL SPIES

est né le 11 Juillet 2020 à Schiltigheim

Il pesait 2,800 kg et mesurait 48 cm

Il est de fils de Anne-Sophie JÄCKL et Julien SPIES,
domiciliés 14 rue de la Blies dans la commune

NOS FELICITATIONS

Les mariages en photo



Le 8 Août 2020

Cindy PIROTH,
monitrice éducatrice et

Mickaël HOLTZ,
cuisinier



Le 22 Août 2020

Martine RAUSCH,
auxiliaire de vie et

Hervé FINKLER,
carrossier



Le 14 Août 2020

Charlène KELLER,
Poliicière Municipale et

David HANQUET,
Officier de Policier



Le 5 Septembre 2020

Marie LIACI,
comptable et

Steve HERTEL,
imprimeur

Les décès

Le 16 décembre 2019
à Mundolsheim
est décédé

Jean WINDSTEIN

né le 9 Septembre 1928
à Bliesbruck



Le 20 Janvier 2020
à Sarralbe
est décédée

Jeanne MADLMAYR
née HUTHER

le 16 Janvier 1935
à Bliesbruck



*Aux familles en deuil,
nos sincères
condoléances*

Le 23 Février 2020
à Sarreguemines
est décédée

Marie RAUSCH
née RUNDSTATTLER

le 4 avril 1926
à Bliesbruck



Le 7 Mars 2020
à Bliesbruck
est décédé

Marcel REICH

né le 14 Août 1933 à
Bliesbruck



Le 11 Mars 2020
à Bliesbruck
est décédée

Marie BECK
née BECK

le 8 Août 1939 à
Woelfling lès Sarreguemines



Les décès

Le 13 Mars 2020
à Manguio, Herault
est décédée

Paulette ALPIGIANO
née LEVY

née le 8 Décembre 1926
à Bliesbruck

Le 20 Mars 2020
à Bliesbruck
est décédé

Yves KREMER

né le 25 Juin 1952
à Sarreguemines



*Aux familles en deuil,
nos sincères
condoléances*

Le 24 Mars 2020
à Sarreguemines
est décédé

Jean FLORYSZCZAK

né le 16 Février 1950
à Stiring Wendel



Le 26 Mars 2020
à Sarreguemines
est décédé

Gilbert THEOBALD

né le 7 Juin 1936 à
Sarreguemines



Le 29 Mars 2020
à Sarreguemines
est décédé

Norbert AMANN

né le 14 Juillet 1942
à Sarreguemines



Les décès

Le 5 Avril 2020
à Bitche
est décédée

Germaine KUHN
née **ZINS**

le 28 Décembre 1923
à Gros Rederching



Le 9 Avril 2020
à Sarreguemines
est décédée

Albertine LUTZ
née **GUERLACH**

le 24 Septembre 1926
à Bliesbruck



*Aux familles en deuil,
nos sincères
condoléances*

Le 9 Avril 2020
à Arcis-sur-Aube (Aube)
est décédée

Bernardine ROSENER
née **WEIDIG**

le 18 Septembre 1929
à Bliesbruck

Le 19 Avril 2020
à Bliesbruck
est décédée

Jeanne LERSY
née **KUHN**

le 21 Décembre 1927
à Bliesbruck



Le 23 Avril 2020
à Blies-Ebersing
est décédé

Nicolas GEISKOPP

né le 6 Février 1935
à Bliesbruck



Les décès

Le 27 Avril 2020
à Sarreguemines
est décédée

Huguette BEHR
née **REMARCK**

le 23 Mars 1939
à Bliesbruck



Le 10 Mai 2020
à Sarreguemines
est décédé

Raymond PAX

né le 2 mai 1940
à Chasseneuil-sur-
Bonnières (Charente)



*Aux familles en deuil,
nos sincères
condoléances*

Le 4 Août 2020
à Haguenau
est décédé

Bernard RUPPERT

né le 8 Février 1956
à Bliesbruck



Le 17 Août 2020
à Strasbourg
est décédé

Joseph POSTAL

né le 20 Avril 1932
à Villé, Bas Rhin



Les anniversaires

du

trimestre

Anniversaires



Céline WAGNER

née SINGER
le 18 février 1930
à Bliesbruck
fête ses 90 ans



Anne URBAN

née GABRIEL
le 2 mars 1931
à Bliesbruck
fête ses 89 ans



Mathilde SCHOENFORF

née JOLLY
le 27 mars 1926
à Guiderkirch
fête ses 94 ans



Adrien MAION

né le 5 avril 1933
à Pauloro, Italie
fête ses 87 ans



Colette WEISSEND

née BARTHEL
le 20 avril 1931
à Dieding
fête ses 89 ans

Marie Anne ROS

née MATHIS
le 7 janvier 1935
à Bliesbruck
fête ses 85 ans

Anniversaires



Louis LANG

né le 21 avril 1933
à Bliesbruck
fête ses 87 ans



Berthe KUNZ

née REIS
le 22 avril 1927
à Blies-Ebersing
fête ses 93 ans



Eugénie ZAHM

née RUPPERT
le 23 avril 1932
à Bliesbruck
fête ses 88 ans



François GRAZIANI

né le 28 avril 1934
à Viginao, Italie
fête ses 86 ans



Thérèse HENSGEN

née SCHWALBACH
le 3 juin 1926
à Urbach
fête ses 94 ans

Anniversaires



Blanche TAURIAN

née MULLER
le 27 juin 1931
à Sarreguemines
fête ses 89 ans



Françoise WACK

née KUHN
le 19 juillet 1929
à Bliesbruck
fête ses 91 ans

Marie GUERICH

née EGLOFF
le 10 août 1924
fête ses 96 ans

**Marie-Louise
HOLLENDER**

née LANG
le 29 août 1930
fête ses 90 ans

Delphine DISSEUX

née MULLER
le 20 septembre 1929
à Bliesbruck
fête ses 91 ans

Anniversaires

La doyenne Anne-Marie Thueux a 98 ans



La doyenne de la commune, Anne-Marie Thueux, née Kaster, le 1er septembre 1922 à Trèves en Allemagne, vient d'avoir 98 ans. Elle avait uni sa destinée le 1er octobre 1952 à Trèves à celle d'Alfred Thueux qu'elle a eu la douleur de perdre le 25 juin 1979. Anne-Marie avait aussi un petit-fils, Christian, décédé le 26 septembre 2006 à Strasbourg à l'âge de 28 ans. En 2014, elle a reçu la médaille de la commune lors du repas de Noël des anciens. La nonagénaire coule une paisible retraite auprès de sa fille Christiane rue principale. Le maire et une délégation du conseil municipal ont félicité la doyenne.

Marie Louise vient fêter ses 101 ans à Bliesbruck



Marie Louise Wack, née le 31 août 1919 à Bliesbruck d'Anne Wack et de Victor Wack maire de Bliesbruck (1936 – 1945) a fêté dans son village natale ses 101 ans.

Elle passa son enfance avec ses frères Auguste, René et sa sœur Jeanne une enfance heureuse. Au décès, 8 ans plus tard de leur maman, la fratrie fut séparée, et Marie Louise fut placée chez sa tante Marie à Sarreguemines. Élevée chez les religieuses de Sainte Chrétienne, elle se lia d'amitié avec Marie

Lett. Avec l'arrivée de la guerre et pour honorer le serment de son père Victor Wack, maire du village, elle partit sur les routes de France, avec sa tante, conduisant la traction avant avec le matelas sur le toit et le chat Mousie dans les bras. Des cousins éloignés les hébergèrent dans la Nièvre, à Billy Chevannes. Les allemands ayant confisqué les biens des mosellans, elle se retrouva en sabot, dénoués de tout, cultivant un petit lopin de terre prêté généreusement par la famille Roy.

Ayant appris la danse à Sarreguemines, Marie Louise organisa un ballet avec les gens du village pour les prisonniers de guerre français encadrés par l'occupant. La fin de la guerre arriva et avec le décès de sa tante Marie, elle partit vivre à Metz. Puis elle s'installe finalement dans la sud et rejoint ses deux frères l'un marin à Toulon et l'autre pâtissier à Nice.

Suite à un pèlerinage à Lourdes pour remercier le Seigneur du retour de la guerre d'Indochine de son frère, Marie Louise rencontra Enzo Bally, né et résidant à Alexandrie en Egypte. Enzo épousa donc Marie Louise le 12 novembre 1957 en mairie de Cagnes sur Mer et l'église du Cros de Cagnes. De leur union sont nés deux garçons, Mario et Alexandre. Marie Louise est revenue plusieurs fois à Bliesbruck, pour ramener la dépouille de son frère Auguste dans la tombe de ses ancêtres. Au printemps dernier, Marie Louise a contracté le virus Covid 19. La Force que lui a insufflé son fils Alexandre, en lui remémorant ses nombreux souvenirs heureux de son enfance à Bliesbruck ainsi que sa foi, lui ont permis de surmonter cette terrible épreuve à presque 101 ans, et de refaire à nouveau le retour aux sources qui lui tiens tant à cœur.

Elle a fait le voyage en avion depuis Nice avec son fils afin de fêter avec sa famille, amis en présence de Bernadette et Céleste Lett. Le maire de la commune Jean Luc Lutz, pour l'occasion, était aussi présent pour lui souhaiter un très joyeux 101^{ème} anniversaire

Octobre

- * M. ROTHEMACHER Marcel, né le 06/10/1937
17, rue du Château
- * Mme MAION née BURGUND Marie-Louise, née le 07/10/1937
23, rue du Château
- * Monsieur WILHELM Paul, né le 08/10/1933
1, rue Gallo-Romaine
- * Monsieur DAVIGO Georges, né le 08/10/1947
12, rue Wirig
- * Mme Vve GLATHE née MULLER Marie-Joëlle, née le 13/10/1948
9, rue Robert Schuman
- * Mme HEMMERT née WANNER Jeannine, née le 14/10/1946
18, Hermeskaappel
- * Monsieur TAURIAN Walter, né le 17/10/1935
20a, rue Principale
- * Monsieur KRAEMER Jacquy, né le 19/10/1947
20, rue du Château
- * Mme Vve SCHOULLER née MILDENBERGER Marie, née le 24/10/1926
5, Hermeskaappel
- * M. FREYERMUTH Aloys, né le 25/10/1949
12a, rue Principale
- * Madame Vve THÉOBALD née SELTZER Denise, née le 26/10/1934
14, rue du Château
- * M. WEIDIG Gabriel, né le 30/10/1942
9, rue des Prés

Novembre

- * Mme GEYER née UNDREINER Marie-Louise, née le 01/11/1933
18, rue de la Montagne

- * M. HILLER Robert, né le 02/11/1944
16, Hermeskaappel

- * M. RENARD Jean-Marcel, né le 03/11/1943
3, rue de Millery

- * Madame RENARD née MASCARO Ornella, née le 04/11/1948
3, rue de Millery

- * M. SCHNEIDER Roland, né le 08/11/1937
13, Hermeskaappel

- * Mme Vve MICHEL née MULLER Blanche, né le 09/11/1931
1a, rue Pasteur

- * M. SCHOENDORF Sylvain, né le 13/11/1949
2, rue Principale

- * Mme Vve BUR née ZAHM Marie, née le 14/11/1937
5o, rue principale

- * M. BAUER Jean-Marie, né le 15/11/1949
9, rue des Vergers

- * Madame NAVARRO née EVRARD Claire, née le 16/11/1947
1, rue Ste-Catherine

- * Madame FREYERMUTH née KREBS Nicole, né le 20/11/1949
12a, rue Principale

- * M. SCHWARTZ Jean-Claude, né le 22/11/1949
1o, rue de l'Abbé Schaultz

* Monsieur SCHAFF Aloyse, née le 28/11/1928
15, rue de la Montagne

* Mme Vve BIERMANN née GROSS Jeanne, née le 28/11/1934
1, rue Gallo-Romaine

* Monsieur LITZENBURGER Roland, né le 29/11/1939
3, Hermeskaappel

* Monsieur PELLEGRINO Jean-Philippe, né le 29/11/1948
2, rue de la Montagne

Décembre

* Monsieur AREND Adolphe, né le 09/12/1941
Sarreguemines

* Mme REICH née BLENERT Jeannette, née le 10/12/1944
16, rue de la Blies

* Mme MEYER née NAGEL Rose, née le 12/12/1930
10, rue de l'Eglise à Frauenberg

* Mme SCHOULLER née WEISSEND Antoinette, née le 13/12/1949
9a, Hermeskaappel

* Monsieur SKLARYK Nicolas, né le 13/12/1949
9, rue Gallo-Romaine

* Mme RUBRECHT née WACK Ginette, né le 14/12/1949
17, rue Gallo-Romaine

* Mme KIRCH née KNOPF Irène, née le 12/12/1950
6, rue des Vergers

- * Mme Vve REICH née HENRICH Solange, née le 17/12/1938
59, rue Principale
- * Mme Vve KOCH née THUEUX Christiane, née le 18/12/1942
83, rue Principale
- * Madame BONDON Martine, née le 18/12/1948
20, rue du Château
- * Monsieur KREBS Robert, né le 22/12/1946
4, rue Gallo-Romaine
- * Monsieur SCHEIDER Jean, né le 22/12/1946
3, Chemin de la Treille
- * Monsieur GIBOIN Richard, né le 22/12/1946
41, rue Principale
- * Mme GRAZIANI née LANG Amélie, née le 23/12/1937
11, rue de la Blies
- * M. RUBRECHT Julien, né le 27/12/1949
19, rue Gallo-Romaine
- * Mme KIRSCHNER née RAUCH Marie, née le 30/12/1926
Maison de Retraite du Blauberg à Sarreguemines
- * Mme LITZENBURGER née BERST Félicie, née le 30/12/1943
3, Hermeskapfel
- * Monsieur HOFFMANN Jean-Jacques, né le 31/12/1948
7, rue Gallo-Romaine

**Aux heureux jubilaires de 70 ans et plus
la municipalité souhaite un heureux anniversaire.**



Les pompiers vous informent

Après plusieurs mois, et suite à la crise sanitaire, nous avons relancé le projet de l'aménagement de l'ancienne caserne de Blies-Ebersing et le regroupement des trois villages (Bliesbruck, Blies-Ebersing et Frauenberg).

Après la validation du projet par le SDIS57, nous allons effectuer quelques travaux divers pour amélioration des locaux.

Le déménagement au sein de notre nouvelle unité opérationnelle « Val de la Blies » s'effectuera le week-end du 17 et 18 octobre 2020

Notre Unité Opérationnelle recherche activement du personnel qui serait intéressés pour devenir sapeur-pompier volontaire.

Chef d'unité opérationnelle Vincent ULL

Contact : ull.vincent@yahoo.fr

AMICALE DES POMPIERS

Le loto des pompiers est annulé suite au covid-19.
Les pompiers passeront tout de même en fin d'année pour le traditionnel calendrier